

Gestion des risques

Le déploiement des tests antigéniques rapides interroge des médecins coordonnateurs

Publié le 05/02/21 - 17h36

Un nouveau protocole du 2 février ouvre les possibilités de tests rapides antigéniques. Le président de Mcoor s'interroge. Il n'est pas convaincu par la pertinence d'un tel dépistage hebdomadaire pour les professionnels du médico-social.

Depuis leur arrivée sur le marché, les tests rapides antigéniques (Tag), d'abord utilisés uniquement sur les personnes symptomatiques, ont été déployés et tout particulièrement dans les établissements médico-sociaux. Un nouveau protocole daté du 2 février (à télécharger ci-dessous) réaffirme leur place dans la stratégie de diagnostic et de dépistage du Sars-Cov-2, en complément des tests virologiques RT-PCR* déjà utilisés. Il est rappelé dans la fiche en question qu'*initialement (au retour des vacances de la Toussaint), la mise à disposition des Tag a ciblé prioritairement le personnel des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées à risque de forme grave de Covid-19. Maintenant, ces tests peuvent être réalisés auprès d'un public plus large, symptomatique ou asymptomatique, dans les établissements sanitaires, les Ehpad et les établissements médico-sociaux* relevant de la compétence des ARS. L'arrivée des variants avec un renforcement des mesures barrières semble avoir encouragé ces nouvelles orientations (lire notre [article](#)). 668 clusters en Ehpad ont été identifiés au 28 janvier.

Le paradoxe des tests rapides

Pour autant, ces tests semblent avoir beaucoup de difficultés à s'imposer dans les établissements. Interrogé par *Hospimedia*, Gaël Durel, président de l'Association nationale des médecins coordonnateurs et du secteur médico-social (Mcoor) reste extrêmement prudent au regard de leur fiabilité et tout particulièrement de la survenue de faux positifs. *"Sachant qu'en cas de test antigénique positif, tous les professionnels de l'établissement sont invités à réaliser un test RT-PCR pour confirmer le résultat et rechercher des formes variantes du Sars-Cov-2, certains préfèrent attendre et ne pas s'astreindre à un dépistage hebdomadaire douloureux qui n'est pas forcément efficace"*, reconnaît le chef de file de Mcoor. Il précise qu'il s'agit d'une opinion basée sur les déclarations qu'ont pu lui faire ses collègues. À l'heure actuelle, à sa connaissance, *"aucune statistique sur les Tag ne circulent"*.

Tests salivaires en mars

Mcoor estime aussi que *"chaque semaine dans les Ehpad, 10% de professionnels en moins environ opéreraient pour un Tag"*. Il déplore également que, même rapides, ces dépistages prennent du temps et mobilisent un infirmier pour 3 ou 4 heures, *"ce qui n'est pas négligeable d'autant plus quand il est nécessaire de compléter les résultats par d'autres tests"*. Il dit être persuadé que les futurs tests salivaires, beaucoup moins contraignants pourraient avoir plus de succès auprès des professionnels. Le 3 février, lors de la réunion de suivi de la crise sanitaire organisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec les fédérations du secteur, Brigitte Bourguignon a indiqué qu'un nouvel avis de la Haute Autorité de santé est en cours pour une utilisation possible début mars, rapporte l'Uniopss dans son compte rendu de séance. La ministre a également signalé que ces tests seraient dans un premier temps destinés aux personnes symptomatiques pour lesquelles les prélèvements nasopharyngés sont impossibles.

Nouvelles modalités d'approvisionnement des Tag

Pour l'instant, les Tag se présentent donc toujours, même avec leurs défauts, comme une alternative aux tests RT-PCR. Déjà, début décembre, dans une note d'information, l'Assurance maladie a souligné que dans un contexte de forte reprise épidémique "*les nouveaux tests antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale*". Elle a ajouté que ces tests sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie sans avance de frais pour tout le monde, sans exception. Les établissements peuvent aussi passer convention avec les infirmiers libéraux pour la réalisation des tests (convention type à télécharger ci-dessous).

Le dépistage par Tag peut être réalisé à titre individuel ou dans le cadre d'opérations de dépistage collectif. Dans ce dernier cas, il est proposé "*aux professionnels, soignants et non soignants, intervenant auprès de personnes à risque de forme grave de Covid-19*". Quand Brigitte Bourguignon a lancé en octobre la campagne de tests hebdomadaires visant prioritairement à encourager les personnels à se faire dépister, les premières distributions de tests ont été réalisées dans les établissements de santé, les Ehpad, les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), les maisons d'accueil spécialisées (Mas) et les foyers d'accueil médicalisé (Fam). Avec l'ouverture des tests, le mode d'approvisionnement a aussi changé. Il peut être réalisé par les structures concernées de façon autonome ou en se regroupant. Avec l'épuisement du stock dit d'État, le remboursement des tests se fait désormais sur facture acquittée.

* RT-PCR pour reverse transcriptase et réaction de polymérisation en chaîne

Liens et documents associés

- Le tests rapides antigéniques en ESMS, protocole du 2 février 2021 [PDF]
- La convention type infirmier libéral [PDF]

Lydie Watremetz

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>